

Gérard LACROIX

J'ai bénéficié d'une formation scientifique supérieure et d'une manière pratique je dispose de compétences juridiques et administratives qui me permettent de « naviguer » sans problème dans le dédale des dispositions juridico-administratives qui encombrant le quotidien des citoyens de base, non informés de ces sujets pourtant fondamentaux.

Question abordée :

La question de la responsabilité des acteurs publics (ou plutôt de leur irresponsabilité) qui portent à bout de bras le développement de la filière électro-nucléaire en France, avec le soutien inconditionnel des pouvoirs publics, depuis un peu plus d'un demi siècle, me semble une des questions les plus importantes à trancher.

Je profite de ce débat organisé dans le cadre de la Commission nationale du débat public relatif au projet Cigéo pour ouvrir cette question fondamentale devant les citoyens. *(Je note que cet aspect juridique se pose également dans le cadre de toutes les problématiques environnementales ou de santé qui font depuis de nombreuses années l'objet justifié de contestation de la part de la société civile qui souligne comme pour le nucléaire, la manipulation systématique de l'information, les discriminations administratives et fiscales, les financements publics et l'irresponsabilité des acteurs qui soutiennent ces techniques dangereuses, ou l'utilisation sans précaution, de toxiques, mortifères à terme)*

contact //

Gérard LACROIX

Adresse 1118 rue principale
39230 BOIS-DE-GAND

Tél. 03 84 44 84 20

// Observations préalables

• Sur le plan technique :

Les activités de l'industrie nucléaire génèrent des déchets. Les déchets dont l'enfouissement est prévu sont des déchets à très longue durée de vie. Parmi ceux-ci le plutonium ! Pour ne parler que de celui-là.

La demie-vie du plutonium est de 24 000 ans !!!

C'est à dire que si nous disposons de 1 kg de plutonium pur, aujourd'hui, dans 24 000 ans il en restera encore 500 g et ainsi de suite, soit 250 g dans 48 000 ans, etc.

• Sur le plan médical :

Un gramme de plutonium suffit, quelle que soit la « méthode » pour « tuer » à court, moyen et long terme 10 000 personnes, environ. Combien de tonnes de plutonium seront entassées à Bure ? Faites le calcul !

• Sur le plan éthique :

Rien ne peut, rien, ne saurait justifier que notre génération transfère aux générations futures des matériaux toxiques d'une telle dangerosité, pendant une telle durée.

Personne ne peut garantir le confinement "ad vitam aeternam" des déchets de la filière électronucléaire.

Rien, sinon des **intérêts financiers à très court terme méprisants** les conséquences sur la santé et l'environnement, (au sens le plus large du terme) ne justifie la poursuite de cette activité nuisible.

La protection à long terme des populations exposées aux conséquences des déchets qui seront enfouis à Bure suppose la constitution d'un ORDRE, DU GENRE MONASTIQUE, formé de spécialistes hautement

qualifiés, chargés exclusivement de veiller, de surveiller, de protéger l'accès aux déchets engendrés par UNE SEULE GÉNÉRATION d'êtres humains dans notre pays ! Quel serait le coût de cette structure ? **Nous ne pouvons pas demander à nos descendants d'assumer cette charge qui nous revient de droit !**

- **Sur le plan économique et financier :**

Notre pays est le seul au monde, où la filière nucléaire a pu continuer à se développer, malgré tous les inconvénients gravissimes qu'elle engendre à court, moyen et long terme.

Cela n'a été possible que parce que dans notre pays, la démocratie n'est qu'un mot vide de sens. Jamais en France, ni les citoyens, ni leurs représentants n'ont eu la possibilité de donner leur avis sur ce sujet. Dans le même temps, leurs impôts ont été systématiquement mis à contribution, contre leur avis pour favoriser le développement de cette filière mortifère.

Quant à la responsabilité des promoteurs de cette filière nuisible, parlons-en, s'il vous plaît :

Quel est donc le pseudo scientifique qui a osé un jour affirmer PUBLIQUEMENT que le nuage de TCHERNOBYL s'était arrêté à la frontière Française en 1986 ? Qui donc a osé , contre tout bon sens ?

Les citoyens qui en Corse et sur les plateaux du Haut-Jura bénéficient depuis lors de pathologies de la thyroïde et autres, peuvent affirmer que la pollution nucléaire a bien touché le territoire Français et qu'il y a des victimes, de nombreuses victimes, alors que ceux qui auraient pu, dû limiter les dégâts (comme cela a été fait dans les pays voisins) ne seront jamais condamnés !

Il n'y a pas de registre des cancers dans le Jura alors qu'il y en a dans tous les départements voisins !

Rien, **aucun rapport réalisé par des experts indépendants du lobby électronucléaire n'a pu justifier l'intérêt économique de cette filière énergétique.**

L'opacité, la manipulation, les mensonges, les truquages, les contre-vérités... tel a été le menu servi en permanence aux citoyens de mon pays, pour justifier la poursuite du soutien inconditionnel des gouvernements successifs de la France, à ce lobby.

Quel résultat : « La France est en faillite » **dixit le premier Ministre Fillon.** L'état des finances des pays « semblables à la France » est plutôt meilleur que celui du nôtre.

Ne serait-ce pas en raison du montant des immobilisations financières prélevées au bénéfice de ce lobby sur l'ensemble des autres activités de notre pays que la situation de notre pays abouti à ce résultat cauchemardesque, ubuesque : « LA FRANCE, EN FAILLITE » dans le cadre de trente glorieuses **A CRÉDIT !!** (Je parle bien d'immobilisation au sens non productif du terme et non d'investissements)

Il ne faut pas, surtout pas, qu'il soit possible de réunir des preuves contre la « vérité officielle » manipulée, truquée, avec le concours de la justice !

Il y a quelques mois, un des promoteurs de cette filière nucléaire, ancien dirigeant des centrales de Tricastin et du Bugey venu faire la promotion de l'énergie nucléaire dans le Haut-Jura, chez ses victimes, n'a pas craint d'affirmer : « **Mes calculs démontrent que cet accident n'est pas possible !!** », en parlant de l'accident de FUKUCHIMA !

La bêtise est la chose du monde la mieux partagée. Heureusement pour lui, le ridicule ne tue pas !

// Observation finale

LA QUESTION DE LA RESPONSABILITÉ, OU DE L'IRRESPONSABILITÉ DES ACTEURS DE CETTE FILIÈRE EST ESSENTIELLE !!

- **Sur le plan juridique :**

L'article 15 du préambule de notre constitution (DDH 1789) stipule : « **La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration** ».

La loi 2000-647 d'une part, le statut des fonctionnaires d'autre part ont organisé l'irresponsabilité des acteurs publics et celle des experts en particulier. Or, c'est sur la base des rapports de ces experts irresponsables que les politiciens et l'administration prennent leurs décisions.

La mise en œuvre du site d'enfouissement de Bure ne deviendra possible que si et seulement si les « ir-responsables » inventeurs de ce projet peuvent produire à la face du monde une assurance couvrant leur responsabilité personnelle pour toutes les conséquences à venir pendant toute la durée prévue de cet enfouissement

Bien entendu, cette attestation ne peut pas être produite À LEUR PLACE par l'ÉTAT FRANCAIS !

Il faudrait pour que ce soit possible que les citoyens français soient D'ABORD consultés sur cet aspect spécifique, par référendum et des réserves ad hoc constituées, gérées en dehors de toute intervention de l'ÉTAT ;

Ces dispositions qui exonèrent les acteurs du lobby électronucléaire de leur responsabilité, à savoir : statut des fonctionnaires d'une part, Loi 2000-647 d'autre part, sont inconstitutionnelles et doivent être abrogées dans les meilleurs délais.

Tous les citoyens sont tenus d'assurer leur propre responsabilité ! AU NOM DE QUELS PRINCIPES CONSTITUTIONNELS les acteurs économiques ou publics LIÉS À LA FILIÈRE ÉLECTRO-NUCLÉAIRE seraient-ils dispensés d'assumer leur propre responsabilité ?

La mise en œuvre du site d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure n'est pas acceptable en l'état.

CETTE ATTESTATION NE PEUT ÉMANER QUE D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE INDÉPENDANTE DE L'ÉTAT FRANCAIS, lequel méprise ses propres citoyens. Merci par avance de joindre ce cahier d'acteurs au dossier soumis à l'enquête publique.

Gérard LACROIX

DONNÉES PERSONNELLES :

- Études scientifiques supérieures
- Attaché de Préfecture contractuel, pendant quelques années, le temps de découvrir par le détail les règles du droit administratif
- Retraité.

